



Date : 18 octobre 2022

Titre : Installation d'un nouveau système de climatisation central à la résidence officielle pour l'Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 23-220020

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses #1

- Q1.** "Si nous avons installé le système uniquement au Canada, serait-il préférable qu'il s'agisse d'une installation internationale ?"
- R1.** Aucune spécification de pays n'est requise pour la Section III – Exigences de présélection EO1 tant qu'il s'agit d'une installation VRV.
- Q2.** "Est-ce qu'il y a une taille particulière de système VRV qui doit être déclarée dans EO1 ?"
- R2.** Non, pour le moment, aucune spécification de taille n'est requise conformément à la Section III – Exigences de présélection.
- Q3.** "Pour EO3, la certification/licence doit provenir de Côte d'Ivoire ou peut-elle provenir du Canada ?"
- R3.** L'entrepreneur doit être autorisé à effectuer les services d'installation en Côte d'Ivoire conformément à la Section III – Exigences de présélection, EO3.
- Q4.** "Comment peut-on obtenir une licence/certification pour la Côte d'Ivoire ?"
- R4.** L'entrepreneur peut demander au fabricant de certifier qu'il peut fournir des services d'installation en Côte d'Ivoire.
- Q5.** "Recevrons-nous la confirmation que nous avons réussie ou non avant l'envoi de la demande de propositions ?"
- R5.** Conformément à la RQ, les répondants qui répondent aux critères obligatoires énoncés dans cette DDQ seront invités à la DP ultérieure et recevront une notification d'ici le 28 octobre 2022.
-